GREFFE DU TRIBUNAL
MIXTE DE COMMERCE
SAINT-PIERRE

# SARL - MODIFICATION DE LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE SOCIAL

## Les démarches à accomplir avant modification du dossier

- tenir une assemblée générale extraordinaire décidant de la modification de la date de clôture de l'exercice social

## Les documents à joindre au dossier de modification

Le dossier complet permettant de modifier une inscription au registre du commerce et des sociétés doit être déposé au guichet unique électronique opéré par l'INPI.

## Actes à produire

- un exemplaire de l'acte de la société ayant décidé la modification de la date de clôture de l'exercice social, certifié conforme par le gérant
- un exemplaire des statuts mis à jour, certifié conforme par le gérant

## Pièces justificatives à joindre au dossier .

- un pouvoir en original du représentant légal s'il n'a pas signé le formulaire M2

## Coût

- Joindre à la formalité un règlement de 64.21 € (comprenant 12,46 € de coût de dépôt d'actes).
- Le règlement doit être établi à l'ordre du greffe du tribunal de commerce de Saint-Pierre.

Répartition du montant exigé pour cette formalité

| Emoluments du Greffe (HT) | Débours / Frais postaux | TVA | INPI | BODACC | Tarif (TTC) |
|---|---|---|---|---|---|
| 42,26 € | 0 € | 3,59 € | 5,9 € | 0 € | 51,75 € |

Greffe : émoluments fixés par arrêté du 28 février 2024 du ministre de l'économie et des finances et du ministre de la justice
INPI : Institut National de la Propriété Industrielle (somme reversée par le greffe)
BODACC : Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales (somme reversée par le greffe)